#### Dans l'action sociale, la santé et l'enseignement, davantage de problèmes de santé déclarés, plus souvent causés par le travail

En France, en 2020, une personne en emploi sur cinq déclare avoir eu un problème de santé dans les douze derniers mois. Pour 36 % d'entre elles, ce problème a été causé ou aggravé par le travail. Les travailleurs de l'enseignement, de la santé humaine et surtout de l'action sociale apparaissent plus concernés que les autres. Ils se disent aussi plus souvent que les autres exposés au travail à au moins un facteur de risque pouvant affecter leur bien-être mental. En Europe, les travailleurs de ces trois secteurs sont également les plus touchés par les problèmes de santé liés au travail, avec ceux de l'agriculture et de la construction. Ces derniers sont plus souvent exposés au travail à au moins un facteur de risque pouvant affecter leur santé physique.

Ces problèmes de santé affectent aussi les personnes qui ont travaillé mais ne travaillent plus : 12 % de ces anciens travailleurs âgés de 30 à 59 ans indiquent ainsi avoir subi un problème de santé causé ou aggravé par le travail au cours des douze derniers mois, et 6 % indiquent ne pas travailler à cause de ce problème de santé. Cette situation est particulièrement marquée parmi les anciens travailleurs de la construction.

Ces différences par secteur sont structurelles mais l'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19. Les travailleurs de la construction et de l'agriculture déclarent moins souvent que les autres avoir été contaminés durant la pandémie, notamment en 2020, que ce soit au travail ou dans la sphère privée. Fin juin 2022, ce sont les travailleurs de l'enseignement qui déclarent le plus avoir été contaminés (70 %), la moitié d'entre eux l'ayant été depuis l'émergence du variant Omicron.

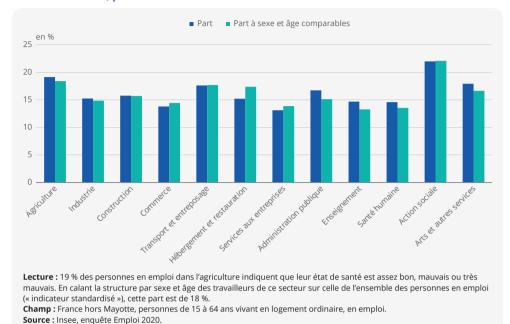
En 2020, en France (hors Mayotte), 16 % des personnes en emploi déclarent ne pas être en bon état de santé¹. C'est plus souvent le cas des femmes que des hommes (17 % contre 14 %). Cette part augmente avec l'âge : elle est de 7 % pour les travailleurs de 15 à 29 ans, de 23 % pour ceux de 50 à 59 ans et atteint 26 % pour ceux de 60 ans ou plus. Elle varie aussi selon le secteur : de 13 % parmi les travailleurs des services aux entreprises à 22 % dans l'action sociale², par exemple les assistants maternels et les aides à domicile ► figure 1.

Ces écarts entre secteurs d'activité peuvent s'expliquer en partie par des différences de composition par sexe et âge. Pour neutraliser ces effets, la part de travailleurs qui jugeraient ne pas être en bon état de santé est calculée pour chaque secteur s'il avait la même répartition par sexe et âge que la moyenne³ (« indicateur standardisé »). À sexe et âge donnés, l'action sociale reste le secteur dont la proportion de travailleurs qui déclarent ne pas être en bon état de santé est la plus forte (l'indicateur standardisé est de 22 %), suivi par l'agriculture et le transport et l'entreposage (18 %). À l'inverse, c'est dans l'enseignement que la part de personnes se déclarant en moins bon état de santé est la plus faible, à âge et sexe donnés (13 %).

Une partie des écarts entre secteurs d'activité se maintient donc à sexe et âge identiques. Tout d'abord, cela peut tenir à d'autres caractéristiques des personnes ou aux conditions de travail qui peuvent fortement varier selon les secteurs. Ensuite, pour un même état de santé, les travailleurs peuvent répondre de façon différente à la question subjective sur l'état de santé selon leur secteur.

- 1 C'est-à-dire un état de santé « assez bon », « mauvais » ou « très mauvais » par opposition à « très bon » ou « bon ».
- 2 Ce secteur couvre l'hébergement médico-social et social (pour personnes âgées, enfants, familles, personnes en situation de handicap, personnes toxicomanes, etc.) et l'accompagnement social hors hébergement (aide à domicile ou accompagnement auprès de personnes âgées et/ou handicapées, aide par le travail, accueil ou accompagnements d'enfants, d'adolescents et d'enfants handicapées). Il concentre en particulier les professions suivantes : assistants maternels, gardiens d'enfant (17 % de l'ensemble des travailleurs du secteur) ; aides à domicile, aides ménagères (17 %) ; aides-soignants (10 %) ; agents de services hospitaliers (9 %) et éducateurs spécialisés (5 %).
- 3 Les tranches d'âge utilisées sont les suivantes : 15 à 29 ans, 30 à 39 ans, 40 à 49 ans, 50 à 59 ans, 60 à 64 ans.

### ▶ 1. Part des personnes en emploi qui se déclarent en assez bon, mauvais ou très mauvais état de santé, par secteur d'activité



Cette étude mobilise le module complémentaire de l'enquête Emploi 2020 **source**, qui porte spécifiquement sur les problèmes de santé rencontrés au cours des douze derniers mois et leur lien avec le travail. La gravité des problèmes de santé déclarés est probablement hétérogène; toutefois, connaître leur fréquence et leur lien avec le travail permet d'éclairer ce qui sous-tend les écarts d'état de santé entre secteurs d'activité.

# En 2020, un quart des personnes en emploi dans l'action sociale et dans l'enseignement déclarent avoir eu un problème de santé au cours des douze derniers mois

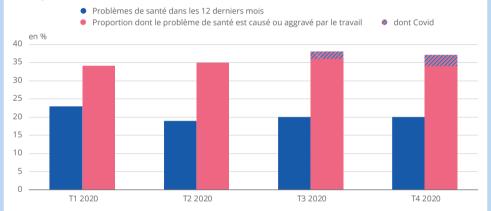
En 2020, 21 % des personnes en emploi déclarent « avoir été malades ou avoir eu des problèmes de santé, qu'ils soient physiques ou mentaux », hors accident du travail, au cours des douze mois précédant l'enquête ▶ figure 2, ce problème pouvant avoir débuté avant ces douze mois. Cette part est peu affectée par l'apparition de l'épidémie de Covid-19 en cours d'année ▶ encadré 1.

Les femmes sont plus concernées (23 %, contre 19 % des hommes). De même qu'ils déclarent plus souvent que les autres ne pas être en bon état de santé, les travailleurs de l'action sociale déclarent plus souvent que la moyenne avoir eu un problème de santé au cours des douze derniers mois (26 %). C'est aussi le cas de 25 % des travailleurs de l'enseignement et de 23 % de ceux de la santé, alors que les travailleurs de ces deux secteurs déclarent plus souvent un meilleur état de santé général que la moyenne. Cela peut révéler une plus forte exposition à des maladies sans pour autant que cela n'altère l'état de santé général. À l'inverse, relativement peu de travailleurs déclarent des problèmes de santé dans l'agriculture (18 %) et la construction (17 %), bien que leur état de santé ne soit pas meilleur que dans les autres secteurs. Ces travailleurs sont peut-être moins enclins à déclarer des problèmes de santé, qu'ils considèrent que ceux-ci soient inhérents à leur métier, qu'ils en relativisent la gravité ou qu'ils n'y pensent pas parce qu'ils n'ont pas entraîné d'arrêt de travail.

### ► Encadré 1 – La pandémie de Covid-19 a eu des effets modérés sur la déclaration des problèmes de santé en 2020

Les répondants à l'enquête Emploi ont été interrogés sur leurs problèmes de santé liés au travail tout au long de l'année 2020, avant et pendant la pandémie de Covid-19, y compris pendant les périodes de confinements. La pandémie a un effet sur la part de répondants qui indiquent avoir subi un problème de santé au cours des douze derniers mois : cette part passe de 23 % au premier trimestre à 19 % au cours du deuxième trimestre, le plus concerné par la première vague de contamination, puis 20 % au cours du second semestre figure. Deux facteurs peuvent expliquer cette baisse. Tout d'abord, les confinements et les contraintes sur le mode de vie (mise à l'arrêt de certaines activités, mise en œuvre de gestes barrières, augmentation du télétravail, chômage partiel, etc.) ont pu limiter les problèmes de santé subis tout au long de l'année, notamment la transmission des maladies infectieuses. Ensuite, le contexte anxiogène a pu avoir un effet sur les répondants qui auraient oublié de déclarer certains problèmes de santé subis au cours des douze derniers mois, voire les auraient relativisés au regard des conditions au moment de l'enquête (saturation hospitalière et forte mortalité).

# Part des personnes en emploi déclarant avoir été malades ou avoir eu des problèmes de santé (physiques ou mentaux) au cours des 12 derniers mois, selon le trimestre d'enquête



**Note :** il n'est pas possible d'identifier la Covid-19 parmi les problèmes de santé avant le troisième trimestre. **Lecture :** au 4º trimestre 2020, 20 % des travailleurs déclarent avoir été malades ou avoir eu des problèmes de santé au cours des 12 derniers mois. Pour 37 % d'entre eux ce problème a été causé ou aggravé par le travail : dans 34 % des cas ce problème n'était pas la Covid, dans 3 % des cas c'était la Covid.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source: Insee, enquête Emploi 2020 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2020.

La baisse de la part des personnes déclarant avoir eu des problèmes de santé au cours des douze derniers mois est notable entre le premier trimestre et les suivants, mais sa faible amplitude n'invalide pas l'hypothèse du caractère structurel des résultats de l'enquête. En outre, parmi les personnes qui déclarent avoir eu un problème de santé au cours des douze derniers mois, la part de celles qui indiquent que ce problème a été causé ou aggravé par le travail est également assez stable : 34 % au cours du premier semestre, 37 % au cours du second. Le questionnaire a été modifié à partir du troisième trimestre pour identifier si le problème de santé causé par le travail est une contamination au virus de la Covid-19 ; la légère hausse au second semestre lui est entièrement imputable.

Enfin, la structure par secteur d'activité des travailleurs concernés par un problème de santé causé ou aggravé par le travail évolue peu au cours de l'année, ce qui conforte l'hypothèse que les résultats obtenus dans cette étude ne sont pas propres à cette année 2020 marquée par la pandémie.

# ► 2. Part des personnes en emploi déclarant avoir été malades ou avoir eu des problèmes de santé (physiques ou mentaux) au cours des 12 derniers mois

			C11 70
	Personnes déclarant un problème de santé (a)	Personnes dont le problème de santé déclaré est lié au travail (b)	e Personnes dont le problème de santé déclaré est causé ou aggravé par le travail (a*b)
Femmes	23	38	9
Hommes	19	34	6
15 à 29 ans	19	27	5
30 à 39 ans	21	32	7
40 à 49 ans	21	38	8
50 à 59 ans	22	43	9
60 ans ou plus	20	37	7
Travaille la nuit	21	41	9
Travaille le soir	23	40	9
Travaille le samedi	21	40	9
Travaille le dimanche	22	42	9
Agriculture Industrie Construction Commerce	18	46	8
	21	34	7
	17	42	7
	19	35	7
Transport et entreposage Hébergement et restauration Services aux entreprises	21 18 19 21	34 41 29 34	7 7 6 7
Administration publique Enseignement Santé humaine Action sociale Arts et autres services	21	34	7
	25	38	10
	23	42	10
	26	41	11
	20	39	8
Ensemble	21	36	8

Lecture: 18 % des travailleurs du secteur de l'agriculture déclarent avoir été malades ou avoir eu des problèmes de santé au cours des 12 derniers mois. Pour 46 % d'entre eux, le travail a causé ou aggravé ce problème de santé. Au total, 8 % des travailleurs du secteur de l'agriculture ont été malades ou ont eu des problèmes de santé causés ou aggravés par le travail au cours des 12 derniers mois.

**Champ:** France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2020 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2020.

# Les problèmes de santé déclarés sont davantage liés au travail dans l'agriculture, la construction, la santé et l'action sociale

36 % des travailleurs qui déclarent avoir eu un problème de santé au cours des douze derniers mois indiquent qu'il a été « causé ou aggravé par leur travail actuel ou passé ». Les femmes sont un peu plus concernées que les hommes : 38 % contre 34 %. Jusqu'à 60 ans, la part de travailleurs dont les problèmes de santé sont dus au travail augmente avec l'âge : de 27 % chez les moins de 30 ans à 43 % chez les 50 à 59 ans. Les problèmes de santé que les jeunes rencontrent sont davantage dus à des activités hors travail, comme des activités sociales plus à risque, au sport, etc. À l'inverse, les travailleurs les plus âgés ont une carrière professionnelle plus longue et ont donc exposé leur santé plus longtemps au travail. En revanche, à partir de 60 ans, la part de travailleurs qui déclarent des problèmes de santé dus au travail diminue (37 %). À ces âges, les personnes encore en emploi ont un état de santé meilleur que celles qui ne le sont pas [Castelain, 2023]. Leur travail est très certainement moins susceptible d'être générateur de problèmes de santé.

Lorsqu'ils travaillent à un horaire atypique, soit le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche, plus de 40 % des travailleurs déclarant avoir eu un problème de santé au cours des douze derniers mois le lient au travail.

Parmi les personnes en emploi ayant eu un problème de santé dans les douze derniers mois, celles qui citent le plus souvent le travail comme la cause de ce problème sont celles qui travaillent dans l'agriculture (46 %), la construction (42 %), la santé (42 %) ou l'action sociale (41 %). Or, ces travailleurs sont plus exposés à des facteurs de risque au travail, en France comme en moyenne en Europe encadré 2.

► Encadré 2 – En France comme en moyenne en Europe, les travailleurs de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement sont plus souvent exposés à au moins un facteur de risque pouvant affecter leur bien-être mental

45 % des travailleurs de l'Union européenne (UE) ► figure déclarent être exposés au travail à au moins un facteur de risque pouvant affecter leur bien-être mental¹. Ils sont 54 % en France, contre 49 % en Roumanie, 47 % en Espagne et 39 % en Italie. Comme pour les problèmes de santé causés ou aggravés par le travail subis au cours des douze derniers mois ► figure 3, la proportion de personnes exposées à au moins un facteur de risque mental est nettement plus élevée en Suède (76 %).

### Part de travailleurs exposés à au moins un facteur de risque au travail pouvant affecter le bien-être mental, selon le pays et le secteur d'activité

en %

А	griculture	Industrie	Construction	Services	dont enseignement	dont santé humaine	dont action sociale	Ensemble
UE Belgique Allemagne Espagne France Italie Roumanie Suède	31 52 21* 31 45 28 18 55	38 46* 22* 43 48 34 53 68	<b>40</b> 44 19* 42 47 32 60	47 54* 27* 48 56 42 58 79	50 55* 28* 51 59 45 50	60 61* 40* 65 72 56 69	56 59* 41* 59 59 57 56	45 52* 26* 47 54 39 49

<sup>\* :</sup> peu fiable : nd : non disponible.

Note: pour l'Allemagne, les chiffres sont provisoires.

Lecture : 45 % des travailleurs de l'UE à 27 déclarent être exposés à au moins un facteur de risque au travail pouvant

affecter le bien-être mental.

Champ: Union européenne à 27 pays, personnes de 15 à 64 ans, en emploi.

Source: instituts nationaux de statistiques, Eurostat, enquête sur les forces de travail 2020 (extraction en avril 2023).

En moyenne dans l'UE, 60 % des travailleurs du secteur de la santé déclarent être confrontés au travail à au moins un facteur de risque pouvant affecter leur bien-être mental. Ils sont 56 % dans l'action sociale et 50 % dans l'enseignement.

Dans l'UE, d'après les déclarations des enquêtés, l'exposition au travail à au moins un facteur de risque pouvant affecter la santé physique² est plus élevée que l'exposition à un facteur de risque mental (62 % contre 45 %). Cette différence peut s'expliquer par une exposition effectivement plus forte aux facteurs de risques physiques mais aussi, pour partie, par le nombre de facteurs de risques proposé dans l'enquête, plus important pour les risques physiques, et par une sensibilité plus forte aux risques physiques qu'aux risques mentaux. De nouveau, la Suède est l'un des pays de l'UE à 27 où cette proportion est forte (78 %), soit une proportion similaire à celle observée en Espagne ou en France (environ 75 %) mais nettement supérieure à celle observée en Belgique ou en Italie (62 %).

Les travailleurs des secteurs de la construction (76 %) et de l'agriculture (77 %) sont plus souvent exposés à au moins un facteur de risque physique que l'ensemble des travailleurs de l'UE à 27 (62 %). C'est vrai dans chaque pays de l'UE à 27 et notamment en France.

- 1 Huit facteurs de risque pouvant affecter le bien-être mental sont listés dans l'enquête : forte pression temporelle ou surcharge de travail ; violence ou menaces de violence ; harcèlement ou intimidation ; mauvaise communication ou coopération au sein de l'organisation ; clients (ou patients, élèves, usagers, etc.) difficiles ; risque de perte d'emploi ; manque d'autonomie ou d'influence sur le rythme ou les méthodes de travail ; autre.
- 2 Onze facteurs de risque pouvant affecter la santé physique sont listés dans l'enquête : positions fatigantes ou douloureuses ; mouvements répétitifs des mains ou des bras ; manipulation de charges lourdes (y compris des personnes) ; bruit ; vibrations fortes ; exposition à des produits chimiques dangereux, de la poussière, des vapeurs, de la fumée ou du gaz ; forte concentration visuelle ; risque de glisser, trébucher, tomber ; utilisation de machines ou d'outils ; utilisation de véhicules ; autre.

Au total, ce sont les personnes en emploi dans l'action sociale, l'enseignement ou la santé humaine qui déclarent le plus souvent des problèmes de santé au cours des douze mois précédant l'enquête, et ceux-ci sont souvent causés ou aggravés par le travail. C'est donc dans ces secteurs qu'il y a le plus de travailleurs qui déclarent avoir eu un problème de santé causé ou aggravé par le travail au cours des douze derniers mois : au moins 10 %, contre 8 % en moyenne.

# Dans les autres pays européens, les secteurs de l'agriculture et de l'action sociale sont les plus concernés par des problèmes de santé liés au travail

Au sein de l'Union européenne, la proportion de personnes en emploi qui indiquent avoir eu, au cours des douze derniers mois, des problèmes de santé causés ou aggravés par le travail varie fortement : elle est plus élevée dans les pays scandinaves (22 % en Suède) et plus faible dans les pays du Sud (6 % en Italie et en Espagne) ou de l'Est (2 % en Roumanie et en Bulgarie) 

figure 3. Ces écarts sont sans doute révélateurs de différences de sensibilité à la question de la santé, et corrélativement de la santé au travail [Lardjane, Dourgnon, 2007].

#### ➤ 3. Part de travailleurs déclarant avoir eu un problème de santé causé ou aggravé par le travail au cours des 12 derniers mois, selon le pays et le secteur d'activité

en %

	Agriculture	Industrie	Construction	Services	dont enseignement	dont santé humaine	dont action sociale	Ensemble
UE	14	10	11	9	11	11	13	10
Belgique	9*	7	8	8	9	9	14	8
Bulgarie	4*	3	4*	2	nd	nd	nd	2
République tchèque	5	5	8	4	4	4	4*	5
Danemark	8*	7	11	9	10	10	11	8
Allemagne	nd	8	9	9	9	10	13	9
Estonie	nd	6	5*	5	nd	nd	nd	5
Irlande	nd	nd	nd	3*	3*	3*	nd	2
Grèce	5	2	5*	3	2	3	5*	3
Espagne	5	6	6	7	7	9	13	6
France	8	7	7	8	10	10	11	8
Croatie	6*	4*	4*	4	nd	8*	nd	4
Italie	8	5	8	6	6	9	8	6
Chypre	6*	3*	6	2	nd	nd	nd	3
Lettonie	9	5	5	5	8	6*	nd	5
Lituanie	2*	1*	3*	1	1*	nd	nd	1
Luxembourg	nd	12	10	12	12	13	18	12
Hongrie	2*	2	2	2	2	2*	2*	2
Malte	nd	nd	nd	2	nd	nd	nd	2
Pays-Bas	7	6	6	6	6	6	9	6
Autriche	21	9	10	11	13	11	17	11
Pologne	43	37	39	35	37	39	42	37
Portugal	6	6	4	6	8	8	7	6
Roumanie	3	3	3	2	nd	nd	nd	2
Slovénie	7*	3*	5*	4	5*	6*	5*	4
Slovaquie	8*	8	8	7	6	8	13	7
Finlande	31	23	27	29	31	34	38	28
Suède	nd	17	20	23	28	27	30	22

<sup>\*:</sup> peu fiable; nd: non disponible.

Note: pour l'Allemagne, les chiffres sont provisoires.

Lecture : 10 % des travailleurs de l'UE à 27 déclarent avoir eu un problème de santé qu'ils estiment causé ou aggravé par le travail au cours des 12 derniers mois.

Champ: Union européenne à 27 pays, personnes de 15 à 64 ans, en emploi.

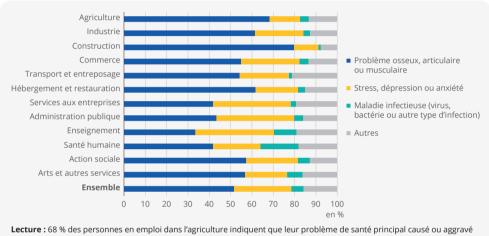
Source: instituts nationaux de statistiques, Eurostat, enquête sur les forces de travail 2020 (extraction en avril 2023).

Dans la plupart des pays européens, ce sont les travailleurs de l'agriculture, de la santé et surtout de l'action sociale qui indiquent le plus souvent avoir été confrontés à un problème de santé causé ou aggravé par le travail au cours des douze derniers mois. Dans l'Union européenne, en Allemagne notamment, les travailleurs du secteur du transport et de l'entreposage sont aussi davantage exposés que la moyenne à des problèmes de santé causés ou aggravés par le travail.

# Les troubles musculo-squelettiques sont les plus cités comme problème de santé principal causé par le travail, notamment dans l'agriculture et la construction

En France, plus de la moitié des personnes en emploi qui ont eu un problème de santé causé par le travail au cours des douze derniers mois déclarent qu'il s'agit en premier lieu d'un problème osseux, articulaire ou musculaire ▶ figure 4. 27 % indiquent comme problème principal du stress, de la dépression ou de l'anxiété, 6 % une maladie infectieuse et 16 % un autre problème⁴. Les enquêtés devant se prononcer sur un problème de santé principal, il n'est pas possible d'identifier des situations de cumul de plusieurs problèmes de santé.

#### ► 4. Type de problème de santé principal causé ou aggravé par le travail, par secteur d'activité



par le travail est un problème osseux, articulaire ou musculaire.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire, en emploi et déclarant avoir un problème de santé causé ou aggravé par le travail.

Source : Insee, enquête Emploi 2020 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2020.

Dans la construction (80 %) et l'agriculture (68 %), le problème de santé principal causé par le travail déclaré par les travailleurs est très majoritairement d'origine osseuse, articulaire ou musculaire. Ils sont nettement plus souvent exposés que dans les autres secteurs à la manipulation de charges lourdes (61 % dans l'agriculture et 56 % dans la construction, contre 31 % pour l'ensemble des personnes en emploi), ainsi qu'aux positions fatigantes et douloureuses, aux fortes vibrations ou encore à des produits chimiques dangereux, de la poussière, des vapeurs, de la fumée ou du gaz [Matinet et al., 2020].

Les travailleurs du secteur de la santé, davantage en contact avec des personnes contaminantes, sont bien plus nombreux que la moyenne à indiquer que leur principal problème de santé a été une maladie infectieuse (18 %, contre 6 % en moyenne): 14 % des travailleurs de ce secteur pensent d'ailleurs avoir été contaminés par le virus de la Covid-19 en 2020, que ce soit dans le cadre de leur travail ou ailleurs, contre 11 % en moyenne Pencadré 3. Par ailleurs, 42 % citent un problème osseux, articulaire ou musculaire et 22 % un problème de stress, de dépression ou d'anxiété pour caractériser leur problème de santé principal [Parent, 2023]. De fait, les travailleurs de la santé et de l'action sociale sont plus exposés à la violence ou aux menaces dans le cadre de leur travail (20 % dans la santé et 15 % dans l'action sociale, contre 7 % de l'ensemble des travailleurs) et aux usagers difficiles. Les travailleurs de la santé sont les plus soumis (51 %) à une forte pression temporelle ou à une surcharge de travail. Ils sont aussi fortement confrontés au port de charges lourdes et aux positions fatigantes ou douloureuses.

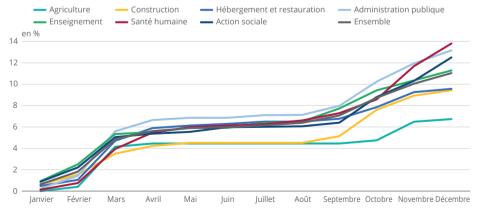
<sup>4</sup> Un autre problème peut être : problème respiratoire ou pulmonaire ; problème de peau ; problème auditif ; maux de tête et/ou fatigue oculaire ; maladie ou attaque cardiaque ou autre problème circulatoire ; problème d'estomac, de foie, de rein ou digestif ; autre.

## ► Encadré 3 – Chronique des contaminations déclarées lors de l'épidémie de Covid-19 par secteur d'activité

À partir du troisième trimestre 2020, il a été demandé aux répondants de l'enquête Emploi s'ils pensaient avoir été contaminés par le coronavirus, et si oui, à quelle date (en cas de contamination multiple, l'enquêté déclare sans doute la date de la dernière contamination). Cette mesure de la contamination est donc différente d'une mesure de la prévalence par test sanguin, comme cela a été fait dans l'enquête EpiCov par exemple [Warszawski et al., 2021]. Les résultats sont cependant relativement proches puisqu'en novembre 2020, le taux de prévalence mesuré par test dans l'enquête EpiCov est de 8,5 %, contre 7,9 % de personnes déclarant avoir été contaminées avant cette date dans l'enquête Emploi. L'enquête Emploi a l'avantage de disposer d'un échantillon de grande taille et d'être réalisée en continu. Cependant, les répondants peuvent oublier de déclarer les contaminations qui ont eu lieu il y a longtemps (effet « mémoire »). Pour limiter ces effets mémoire, mais aussi tenir compte des cas de contaminations multiples et des effets d'évolutions de questionnaire, les taux de contaminations en 2020 sont estimés en exploitant les réponses apportées par les répondants au premier semestre 2021. Ensuite, le taux de contamination en janvier 2021 est estimé à partir des répondants de février à juillet 2021. Pour chaque mois la méthode est reproduite en estimant le taux de contamination du mois courant à partir des réponses apportées par les répondants lors des 6 mois qui suivent le mois courant.

La chronique ainsi constituée permet d'étudier des évolutions par secteur d'activité, au fil des différentes vagues de contamination. Lors de la première vague, plus de contaminations sont déclarées par des personnes travaillant dans l'administration publique, qui comprend très majoritairement les agents administratifs de la fonction publique de l'État et territoriale et ce, malgré une forte hausse du travail à domicile dans ce secteur pendant le premier confinement [Jauneau, Vidalenc, 2020]. L'activité a été assez peu réduite pendant cette période : le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine dans ce secteur a par exemple légèrement moins baissé pendant le premier confinement que pour l'ensemble des travailleurs (-29 % contre -35 %). Ainsi 7 % des travailleurs de ce secteur déclaraient à la fin mai 2020 avoir été contaminés, contre 4,5 % dans la construction ou l'agriculture ▶ figure A. Les travailleurs de la construction ont été beaucoup plus concernés par le chômage partiel, du fait de la mise à l'arrêt des chantiers pendant le premier confinement : le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine dans ce secteur a baissé de 52 %. L'activité agricole a quant à elle été largement maintenue mais les travailleurs y sont moins exposés à la contamination (travail à l'extérieur ou dans de grands volumes, moindres contacts humains) et sont plus souvent dans des territoires qui ont été moins touchés lors de la première vague de l'épidémie.

# A. Part des travailleurs qui déclarent avoir été contaminés par le coronavirus en 2020, par date de contamination et secteur d'activité



**Note :** la courbe pour les travailleurs des secteurs non présentés sur le graphique est très proche de la courbe « Ensemble » qui correspond à l'ensemble des travailleurs, tous secteurs confondus.

Lecture : 11 % des travailleurs au premier semestre 2021 déclarent avoir été contaminés lors de l'épidémie de Covid fin décembre 2020.

Champ: France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source: Insee, enquête Emploi 2021.

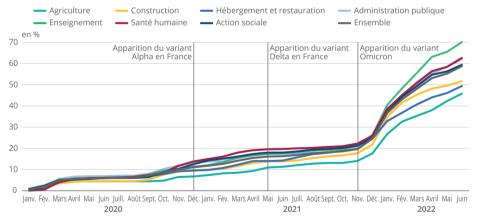




Après une période de très faible augmentation, la part des contaminations repart nettement à la hausse au cours du dernier trimestre 2020, notamment sous l'influence de l'arrivée en France des variants alpha et bêta et de moindres restrictions dans les activités. Fin décembre 2020, 11 % des personnes en emploi déclarent avoir été contaminées. Les travailleurs de la santé sont les plus touchés par cette nouvelle vague (14 % d'entre eux ont été contaminés fin 2020) suivis par ceux de l'administration publique (13 %) et de l'action sociale (13 %), secteurs où le lien avec le public s'est maintenu autant que possible tout au long de l'année. À l'inverse, les travailleurs de l'agriculture (7 %) et de l'hébergement-restauration (10 %) ont été les moins contaminés sur la fin de l'année. Ces derniers ont été moins exposés, du moins dans le cadre de leur travail, du fait des fortes restrictions de l'activité dans leur secteur. Si 9 % des travailleurs de la construction ont été contaminés au moins une fois à la fin 2020, ils semblent l'avoir été beaucoup plus en fin d'année que lors de la première vague. Ces travailleurs sont nettement surreprésentés parmi les travailleurs appartenant à un ménage avec enfant(s) (61 %, contre 52 % pour l'ensemble des travailleurs), et sont donc plus exposés à des contaminations intrafamiliales via leurs enfants.

En 2021, la part de travailleurs déclarant avoir eu la Covid-19 a augmenté régulièrement dans tous les secteurs d'activité et plus fortement dans la santé, l'action sociale et l'enseignement. Entre la fin 2021 et la mi-2022, elle a très fortement augmenté dans tous les secteurs sous l'influence de la diffusion du variant Omicron ▶ figure B. En raison de la forte circulation du virus dans les écoles, les travailleurs du secteur de l'enseignement ont été nettement plus contaminés que les autres travailleurs pendant cette vague. Fin juin 2022, 70 % des travailleurs de ce secteur déclarent avoir été contaminés au moins une fois depuis le début de l'épidémie de Covid-19, 62 % dans l'administration publique et 63 % dans la santé. Ces proportions étaient moindres dans la construction (52 %), l'hébergement-restauration (49 %) et l'agriculture (46 %). Au total, fin juin 2022, 59 % de l'ensemble des travailleurs déclarent avoir déjà été contaminés par le virus de la Covid-19.

### B. Part des travailleurs qui déclarent avoir été contaminés par le coronavirus, par date de contamination et secteur d'activité



**Note :** la courbe pour les travailleurs des secteurs non présentés sur le graphique est très proche de la courbe « Ensemble » qui correspond à l'ensemble des travailleurs, tous secteurs confondus.

Lecture : 59 % des travailleurs au second semestre 2022 déclarent avoir été contaminés lors de l'épidémie de Covid-19 fin juin 2022.

**Champ:** France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source: Insee, enquêtes Emploi 2021 et 2022.

Les travailleurs de l'enseignement citent également plus souvent les maladies infectieuses que la moyenne (11 %). Mais le problème principal qu'ils déclarent le plus souvent est le stress, la dépression ou l'anxiété (37 %). Ils apparaissent en effet plus exposés que l'ensemble des travailleurs à des usagers difficiles et à une forte pression temporelle ou à une surcharge de travail, mais aussi aux menaces et violences et au harcèlement ou aux intimidations.

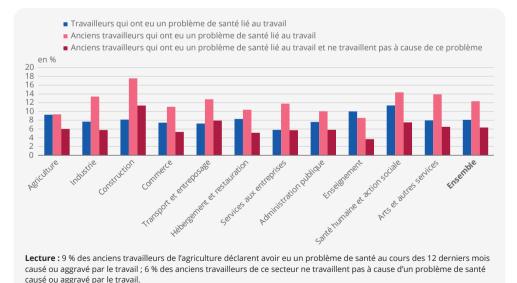
### 12 % des anciens travailleurs déclarent avoir eu un problème de santé causé par le travail au cours des douze derniers mois

Les problèmes de santé les plus graves peuvent conduire certaines personnes à ne plus travailler. Il est donc intéressant, pour l'analyse du lien entre santé et travail, d'élargir le champ d'étude aux personnes qui ne sont plus en emploi mais qui ont travaillé par le passé. Cette analyse est menée sur la population des 30 à 59 ans, moins concernés en moyenne par les entrées et sorties sur le marché du travail que les plus jeunes et les plus âgés. Parmi les personnes de 30 à 59 ans qui ont travaillé mais ne travaillent plus (les « anciens travailleurs »), les femmes sont nettement surreprésentées : en France, elles représentent 59 % des anciens travailleurs, soit nettement plus que leur part parmi les travailleurs (49 %). En outre, 8 % des anciens travailleurs exerçaient dans l'hébergement-restauration, alors que ce secteur n'emploie que 3 % de l'ensemble des travailleurs de 30 à 59 ans. À l'inverse, les anciens travailleurs des secteurs des services aux entreprises et de l'administration publique représentent 14 % et 6 % de l'ensemble des anciens travailleurs, alors que ces secteurs représentent respectivement 19 % et 10 % de l'ensemble des personnes en emploi.

58 % des anciens travailleurs de 30 à 59 ans ont quitté leur dernier emploi il y a plus de deux ans et sont donc éloignés du marché du travail. 31 % des anciens travailleurs sont au chômage (ils recherchent activement un emploi et sont disponibles pour travailler), 24 % sont dans le halo autour du chômage<sup>5</sup> (ils souhaitent travailler) et 45 % sont inactifs hors halo autour du chômage : ils ne souhaitent pas travailler. Cette part élevée d'anciens travailleurs qui ne souhaitent pas travailler est très liée à leur état de santé : 37 % sont limités ou fortement limités dans les activités quotidiennes (contre 11 % des personnes en emploi) et 24 % ont une reconnaissance administrative de handicap (contre 5 % des personnes en emploi). Seuls 58 % des anciens travailleurs déclarent avoir un bon ou très bon état de santé général, contre 83 % des personnes en emploi dans cette classe d'âge.

Parmi les anciens travailleurs de 30 à 59 ans, 12 % déclarent avoir eu un problème de santé causé par le travail au cours des douze derniers mois, contre 8 % des travailleurs de la même tranche d'âge figure 5. Ces problèmes ont pu commencer dans une période précédant les douze derniers mois.

### ► 5. Problèmes de santé déclarés attribués au travail, selon le statut vis à vis de l'emploi et le secteur d'activité



**Champ :** France hors Mayotte, personnes de 30 à 59 ans vivant en logement ordinaire. **Source :** Insee, enquête Emploi 2020 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2020.

5 Voir annexe glossaire.

En outre, les anciens travailleurs étant plus âgés que les travailleurs (42 % ont plus de 50 ans, contre 33 % parmi les travailleurs), ils sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé ▶ figure 6.

#### ▶ 6. Caractéristiques des travailleurs et des anciens travailleurs

en %

	Travailleurs		dont : ayant eu un problème de santé au cours des 12 derniers mois qui a été causé ou aggravé par le travail	dont : ne travaillant pas à cause de ce problème de santé
Effectif (en milliers)	20 270	4020	500	260
Femme Homme	49 51	59 41	54 46	51 49
30-39 ans 40-49 ans 50-59 ans	32 35 33	30 28 42	22 26 52	13 25 61
Agriculture Industrie Construction Commerce	2 13 7 12	2 14 8 15	2 16 12 13	2 13 15 13
Transport et entreposage Hébergement et restauration Services aux entreprises Administration publique	5 3 19 10	6 8 14 6	6 7 14 5	7 7 13 5
Enseignement Santé humaine et action sociale Arts et autres services	9 15 5	7 13 6	4 15 7	4 16 6
Plus en emploi depuis moins de 2 ans Plus en emploi depuis 2 à 5 ans Plus en emploi depuis plus de 5 ans	/// /// ///	42 21 37	46 27 28	33 31 35
Fortement limité dans les activités que les gens font habituellement Limité	3 8	19 18	44 33	63 31
Chômage Halo du chômage Inactifs hors du halo du chômage	/// /// ///	31 24 45	29 25 46	12 23 65
Reconnaissance administrative du handicap (y c. demande en cours)	5	24	48	67
État de santé général : assez bon, mauvais ou très mauvais	17	42	76	90
Motif de fin de dernier emploi Fin d'emploi à durée déterminée Retraite, préretraite, retrait des affaires souhaité Rupture conventionnelle et démission Rupture du contrat pour maladie ou invalidité Licenciements	         	37 4 22 11 14	25 2 16 27 19	18 1 11 39 17
Autre motif	///	12	11	13

///: absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture: 51 % des anciens travailleurs de 30 à 59 ans ayant déclaré un problème de santé au cours des 12 derniers mois qui a été causé ou aggravé par le travail sont des femmes.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes de 30 à 59 ans vivant en logement ordinaire. **Source :** Insee, enquête Emploi 2020 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2020.

La fréquence des problèmes de santé liés au travail varie fortement selon le secteur d'activité. Ainsi, 18 % des anciens travailleurs de la construction de 30 à 59 ans déclarent un problème de santé causé par le travail, actuel ou passé, soit davantage que la moyenne (12 %) et plus du double de la proportion parmi les travailleurs de ce secteur (8 %). Les problèmes de santé des travailleurs de ce secteur impliquent donc peut-être plus souvent un retrait du marché du travail que ceux des travailleurs des autres secteurs. De plus, l'impact de l'activité professionnelle sur la santé peut se faire ressentir plus tardivement dans la construction que dans d'autres métiers. Les problèmes osseux, articulaires ou musculaires, principalement cités par les travailleurs de ce secteur, sont plus susceptibles de se

déclarer après plusieurs années et de perdurer. À l'inverse, dans l'enseignement, les facteurs de risque se traduisent plus souvent par du stress, de la dépression, de l'anxiété ou encore des problèmes infectieux qui s'atténuent avec l'arrêt de l'activité : 9 % des anciens travailleurs de ce secteur ont connu un problème de santé causé ou aggravé par le travail, contre 10 % parmi les travailleurs.

# 11 % des anciens travailleurs de la construction de 30 à 59 ans ne travaillent pas à cause d'un problème de santé lié au travail

Au total, 6 % des anciens travailleurs de 30 à 59 ans ont eu des problèmes de santé causés par le travail et précisent qu'ils ne travaillent pas à cause de ce problème de santé, soit plus de 1 % de la population de travailleurs de cette classe d'âge. Leur santé est logiquement très dégradée : 94 % sont limités ou fortement limités dans les activités que les gens font au quotidien, 67 % ont une reconnaissance administrative du handicap et 90 % jugent que leur état de santé général n'est pas bon. 39 % ont quitté leur dernier emploi sur rupture du contrat pour maladie ou invalidité. Il en résulte qu'ils sont très éloignés du marché du travail : deux tiers sont inactifs et ne souhaitent pas travailler ; deux tiers ne sont plus en emploi depuis au moins deux ans. Au total, 45 % ne comptent pas retravailler un jour.

La part d'anciens travailleurs qui ne travaillent pas à cause d'un problème de santé causé par le travail est plus élevée que la moyenne dans la santé et l'action sociale (8 %), le transport et l'entreposage (8 %) et surtout dans le secteur de la construction, où elle atteint 11 %. L'exposition aux facteurs de risque physiques dans ce secteur semble donc telle que les personnes contraintes d'arrêter le travail ont plus de difficultés à reprendre une activité. Les anciens travailleurs de la construction sont ainsi plus âgés que la moyenne : 64 % des anciens travailleurs de 30 à 59 ans de ce secteur ont 50 ans ou plus contre 55 % des anciens travailleurs tous secteurs confondus et 35 % des travailleurs de ce secteur.

#### Auteur:

Nathan Rémila (Insee)

#### ► Source : le module complémentaire 2020 de l'enquête Emploi

L'enquête Emploi est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte, auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.). Chaque année, un module complémentaire, d'initiative européenne (Eurostat) et subventionné par l'Union européenne, est posé à un sous-échantillon. En 2020, ce module porte sur les accidents et les problèmes de santé liés au travail, thème qui avait déjà fait l'objet d'un module complémentaire en 2013. Ce module est réalisé dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, permettant des comparaisons européennes. Néanmoins, cette étude est de la responsabilité de l'Insee et n'engage pas la Commission européenne.

Financé par l'Union européenne

#### ► Pour en savoir plus

- Babet D., Lê J., « Une personne sur quatre a été blessée au travail au cours de sa carrière », Insee Première n° 1719, novembre 2018.
- Coutrot T., Beatriz M., Bèque M., Duval M., Erb L., Inan C., Mauroux A., Rosankis É., « Quels sont l'ampleur et les facteurs de la contamination des travailleurs au Covid-19 ? », Dares Analyses n° 029, mai 2021.
- Castelain É., « En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie », Insee Première n° 1946, mai 2023.
- Jauneau Y., Vidalenc J., « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- Lardjane S., Dourgnon P., « Les comparaisons internationales d'état de santé subjectif sont-elles pertinentes ? Une évaluation par la méthode des vignettes-étalon », Économie et Statistique n° 403-404, 2007.
- Matinet B., Rosankis É., Tassy V., « Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activité », Synthèse Stat' n° 35, Dares, septembre 2020.
- Mauroux A., Coutrot T., Inan C., Memmi S., Rosankis É., Bèque M., Raffin C., Lhommeau B., « Chiffres-clés sur les conditions de travail et la santé au travail », Synthèse Stat' n° 37, Dares, août 2021.
- Memmi S., Rosankis É., Sandret N., Duprat P., Léonard M., Morand S., Tassy V., « Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? », Dares Analyses n° 041, septembre 2019
- Parent C., « À l'hôpital, une prévalence accrue de la dépression et de l'anxiété due notamment aux conditions de travail », Études et résultats n° 1270, Drees, juin 2023.
- Warszawski J., Bajos N., Costemalle V., Leblanc S., « 4 % de la population a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 entre mai et novembre 2020 », Études et Résultats n° 1202, Drees, septembre 2021.